

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

N°DEL2025_168

**Objet :
Approbation du
projet de
protocole
d'engagement
partenarial relatif
à la mise en
œuvre du label
Empl'itude sur le
territoire du Pays
d'Arles**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Salle de l'Amitié - Place du Bicentenaire - 13550 PALUDS DE NOVES, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19/09/2025

PRÉSENTS :

Mme Corinne CHABAUD, M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Michel PÉCOUT, M. Georges JULLIEN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. Daniel ROBERT, M. Eric LECOFFRE, M. Serge PORTAL, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC, M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Yvette POURTIER, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Patrick MARCON, M. Pierre FERRIER, M. Dominique ALIZARD, Mme Sylvie CHABAS

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Michel GAVANON donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER, M. Jean-Christophe DAUDET donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI donne pouvoir à Mme Solange PONCHON, M. Cyril AMIEL donne pouvoir à M. Marcel MARTEL, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, M. Eric DELABRE donne pouvoir à M. Patrick MARCON, Mme Mireille MEYNAUD donne pouvoir à M. Pierre FERRIER, M. Christian REY donne pouvoir à M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, Mme Angélique YTIER-CLARETON donne pouvoir à M. Serge PORTAL, M. Jean-Louis LEPIAN donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

ABSENTS :

M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Georges JULLIEN

M. le Vice-président en charge du développement économique expose qu'Empl'itude est le premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal. Il s'adresse à tout type d'organisation quel que soit sa taille ou son domaine d'activité qui, à travers leur activité facilitent le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail. Empl'itude distingue les organisations qui placent les habitants de leur territoire au centre de leur stratégie de développement.

Il s'agit avant tout d'un outil au service du territoire qui permet de renforcer la solidarité et la cohésion territoriale en développant les passerelles entre entreprises, acteurs institutionnels et professionnels de l'emploi et de l'insertion. C'est également un outil au service des entreprises qui permet de reconnaître leurs engagements, les valoriser et les faire progresser dans leurs démarches citoyennes et responsables.

Ce label est porté et animé par un protocole d'engagement local qui réunit les partenaires institutionnels associatifs et économiques du territoire du Pays d'Arles.

Les partenaires signataires s'engagent à soutenir le dispositif de labellisation dans le cadre de sa mise en œuvre opérationnelle autour des axes suivants :

- la promotion du label auprès de leurs parties prenantes à partir des différents supports de communication ;
- la participation aux différentes instances décisionnaires :
 - le comité de labellisation qui aura en charge l'évaluation des dossiers de candidatures des entreprises et qui rendra un avis à la majorité des membres présents sur l'attribution ou non à l'entreprise candidate postulant au label ;
 - le comité de pilotage qui aura pour rôle la validation des objectifs et l'évaluation des actions mises en œuvre à partir des critères préalablement définis, le suivi et la communication sur le dispositif.
- la participation aux différents temps forts : lancement du projet, remise officielle des certificats de labellisation, Club Empl'itude et différents temps susceptibles d'être organisés par le porteur pour promouvoir et dynamiser le label sur le territoire.

Pour la première année (à partir de la date de signature du protocole d'engagement), l'animation du label est confiée à la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), à travers le PLIE, qui désignera des référents affectés à l'opération et rendra compte annuellement des résultats obtenus. ACCM percevra les droits d'inscription versés par les entreprises labellisées et destinés notamment à l'animation du Club Empl'itude.

Le Bureau Communautaire du 5 juin 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver** le projet de protocole d'engagement partenarial relatif à la mise en œuvre du label Empl'itude sur le territoire du Pays d'Arles, tel que présenté en annexe ;

- **d'autoriser** la Présidente de Terre de Provence Agglomération à signer le protocole d'engagement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de protocole d'engagement partenarial relatif à la mise en œuvre du label Empl'itude sur le territoire du Pays d'Arles,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2025 pour la mise en œuvre et le déploiement du label Empl'itude à l'échelle du Pays d'Arles et donc de Terre de Provence Agglomération.

CONSIDÉRANT que le label Empl'itude est le premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal,

CONSIDÉRANT que le label Empl'itude constitue un levier de valorisation des entreprises engagées dans des démarches socialement responsables,

CONSIDÉRANT que le label Empl'itude s'adresse à tout type d'organisation quel que soit sa taille ou son domaine d'activité qui, à travers leur activité facilitent le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Terre de Provence Agglomération de s'associer à cette dynamique territoriale en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),

CONSIDÉRANT que ce protocole formalise l'engagement des partenaires institutionnels, économiques et associatifs à soutenir et promouvoir la démarche de labellisation Empl'itude.

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Décide

ARTICLE 1

Terre de Provence Agglomération approuve le projet de protocole d'engagement partenarial relatif à la mise en œuvre du label Empl'itude sur le territoire du Pays d'Arles, tel que présenté en annexe.

ARTICLE 2

La Présidente de Terre de Provence Agglomération est autorisée à signer le protocole d'engagement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

ARTICLE 3

La présente délibération sera notifiée aux partenaires concernés et publiée selon

les modalités en vigueur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice :	42
Votants :	39
Votes pour :	39
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations

Fait à Eyragues,